



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté inter-préfectoral n°2024/07/DCSE/BPE/SERV du 24 mai 2024 est prescrite, pendant 17 jours consécutifs, du lundi 17 juin 2024 à 9 heures au mercredi 3 juillet 2024 à 17 heures, une enquête publique relative à la révision du Plan de Servitudes Aéronautiques (PSA) de dégagement de l'aérodrome de Lognes-Emerainville, au profit de la Direction Générale de l'Aviation Civile, Direction de la Sécurité de l'Aviation Civile Nord, sise 9 rue de Champagne, 91200 ATHIS-MONS.

Le périmètre de l'enquête comprend les communes de Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Champs-sur-Marne, Collégien, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy, Noisy-le-Grand, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville et Villiers-sur-Marne. Le siège de l'enquête est fixé en mairie de Lognes (11 esplanade des Droits de l'Homme – 77185).

Madame Edith MARTINE, secrétaire générale du centre de sociologie des organisations, en retraite, est désignée commissaire enquêteur titulaire, et Madame Aïcha HAMMOU, responsable ressources humaines, en retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique sera tenu à la disposition du public :

- en version papier en mairies de Bussy-Saint-Georges (77), Bussy-Saint-Martin (77), Champs-sur-Marne (77), Collégien (77), Croissy-Beaubourg (77), Emerainville (77), Lognes (77), Noisiel (77), Pontault-Combault (77), Roissy-en-Brie (77), Torcy (77), Noisy-le-Grand (93), La Queue-en-Brie (94), Le Plessis-Tréville (94) et Villiers-sur-Marne (94), aux jours et heures habituels d'ouverture au public,
- sur les sites internet des services de l'État :
 - en Seine-et-Marne : www.seine-et-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques
 - en Seine-Saint-Denis, à l'adresse suivante : [www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques_publicques / Aménagement du territoire et constructions/Enquêtes publiques](http://www.seine-saint-denis.gouv.fr/Politiques_publicques_Amenagement_du_territoire_et_constructions/Enquetes_publicques)
 - dans le Val-de-Marne, à l'adresse suivante : <https://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques-et-concertations-prealables>

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consulter et consigner ses observations et propositions :

- sur les registres d'enquête en format papier, côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, et ouverts en mairies de Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Champs-sur-Marne, Collégien, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy, Noisy-le-Grand, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville et Villiers-sur-Marne, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Dès le début et avant la fin de l'enquête, les observations et propositions du public pourront également être adressées par voie postale à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête (mairie de LOGNES).

Le commissaire enquêteur recevra le public aux lieux, dates et heures suivants :

- Mairie d'Emerainville (16 place de l'Europe – 77184) le lundi 17 juin 2024 de 9h à 12h
- Mairie de Lognes (11 esplanade des Droits de l'Homme – 77185) le samedi 22 juin 2024 de 9h à 12h
- Mairie du Plessis-Tréville (36 avenue Ardouin – 94420) le lundi 1er juillet 2024 de 13h30 à 16h30
- Mairie de Noisy-le-Grand (Place de la Libération – 93161) le mercredi 3 juillet 2024 de 14h à 17h

Le présent avis est consultable, et le dossier téléchargeable, sur les sites internet des préfectures, précités. Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès de la préfecture de Seine-et-Marne - DCSE-BPE (12 rue des Saints-Pères 77 010 Melun Cedex). Copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public en mairies de Bussy-Saint-Georges, Bussy-Saint-Martin, Champs-sur-Marne, Collégien, Croissy-Beaubourg, Emerainville, Lognes, Noisiel, Pontault-Combault, Roissy-en-Brie, Torcy, Noisy-le-Grand, La Queue-en-Brie, Le Plessis-Tréville et Villiers-sur-Marne, ainsi que sur les sites Internet des services de l'État des préfectures de Seine-et-Marne, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne.

Ces documents seront également consultables sur les sites Internet des services de l'État dans les départements de Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis, et du Val de Marne.

Au terme de l'enquête publique, le plan de servitudes aéronautiques de dégagement (PSA) sera approuvé par arrêté ministériel et inséré aux documents d'urbanisme des communes concernées.